Objectif 12 : Établir des modes de consommation et de production durables

Cible 12.2 : D'ici à 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles

Indicateur 12.2.2 : Consommation intérieure de matières, consommation intérieure de matières par habitant, et consommation intérieure de matières par rapport au PIB

information Institutionnelle

Organisation(s):

Nations Unies pour l'Environnement (PNUE)

indicateurs connexes

Indicateur 8.4.2